

République Française

\*\*\*

Département  
de l'Oise

\*\*\*

Arrondissement  
de Beauvais

\*\*\*

Canton de Noailles

\*\*\*

Commune  
de SAINTE GENEVIEVE

\*\*\*

Date de convocation :

Le 26 juin 2014

Date d'affichage :

Le 3 juillet 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Envoyé en préfecture le 04/07/2014

Reçu en préfecture le 04/07/2014

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 30 juin 2014

L'an deux mil quatorze le trente juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

#### Etaient présents :

M. Vereecke, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ribeiro-Rego, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, Mme Charroppin, MM. Hautot, Brebant, Maurieras, Gardette, Gabard, Mme Tesson, Mme Ziegler, MM. Moutinho, Bouillette, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, M. Derrien, conseillers municipaux.

#### Etaient absentes excusées et représentées :

Mme Vanthournout (pouvoir à Mme Vanbersel).  
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Marin).

M. Pierre HAUTOT est élu secrétaire de séance.

\*\*\*

Accusé de réception  
de la Préfecture

Beauvais le 4 JUIL. 2014

### 4) URBANISME - DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN À MADAME LE MAIRE.

#### Madame le Maire expose :

Le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme le 27 mars 2012 et au cours de la même séance, a décidé d'instaurer le Droit de préemption urbain (D.P.U.).

Le conseil municipal avait alors donné à Mme le Maire, tout pouvoir et délégation pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Droit de préemption urbain permet à la commune de connaître le marché foncier car les notaires ont l'obligation de transmettre à la mairie toutes les Déclarations d'Intention d'Aliéner ; il lui permet de se porter acquéreur de biens immobiliers situés sur son territoire avant tout autre acheteur privé, rendant possible l'aménagement du territoire en fonction des orientations définies par le conseil municipal.

***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L-211.1 et suivants et R-211.1 et suivants,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27 mars 2012,

**Vu** la délibération du 27 mars 2012 instaurant le droit de préemption urbain et déléguant à Madame le Maire l'exercice de ce droit,

**Considérant** les élections municipales des 23 et 30 mars 2014,

**Considérant** que le Droit de Préemption Urbain permet à la commune de mener une politique foncière en vue de réaliser des opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations,

***Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés {20 voix pour (dont 2 pouvoirs), 3 contre (MM. Bouillette, Rémond et Mme Barbier)} :***

- **DÉCIDE** de donner à nouveau à Madame le Maire tout pouvoir et délégation pour exercer, en tant que de besoin et dans la limite des estimations des Domaines, le droit de préemption urbain conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et PRÉCISE que l'article L 2122-17 est applicable en la matière.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL

Certifiée exécutoire  
la présente délibération  
Sainte Geneviève, le  
Le Maire,

- 4 JUL. 2014



Jacqueline VANBERSEL



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **SAINTE GENEVIEVE**Utilisateur : **VANBERSEL**

### Paramètre de la transaction :

|                                        |                                                                                      |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de transaction:                   | Transmission d'actes                                                                 |
| Nature de l'acte:                      | Deliberations                                                                        |
| Numéro de l'acte:                      | DELIB20140630E                                                                       |
| Date de la décision:                   | 2014-06-30 00:00:00+02                                                               |
| Objet:                                 | Urbanisme- Délégation de l'exercice du Droit de préemption urbain à Madame le Maire. |
| Classification matières/sous-matières: | 2.3                                                                                  |
| Identifiant unique:                    | 060-216005694-20140630-DELIB20140630E-DE                                             |
| URL d'archivage:                       | Non définie                                                                          |
| Notification:                          | Non notifiée                                                                         |

### Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier                                                       | Type de fichier | Taille du fichier |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| nom de métier:                                                |                 |                   |
| 060-216005694-20140630-DELIB20140630E-DE-1-1_0.xml            | text/xml        | 861               |
| nom de original:                                              |                 |                   |
| Delib20140630E - Délégation du droit de préemption urbain.pdf | application/pdf | 240168            |
| nom de métier:                                                |                 |                   |
| 060-216005694-20140630-DELIB20140630E-DE-1-1_1.pdf            | application/pdf | 240168            |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                         | Message                            |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 4 juillet 2014 à 12h52min38s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 4 juillet 2014 à 12h56min01s | Accepte par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 4 juillet 2014 à 12h56min04s | Transmis au MIOCT                  |
| Acquittement reçu          | 4 juillet 2014 à 13h00min17s | Recu par le MIOCT le 2014-07-04    |